

Préfecture de l'Isère
Direction des relations avec les collectivités
Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS D'AMENAGER ET DE DEMOLIR DEMANDE PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ISERE POUR LA DEMOLITION DES ANCIENS ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET LA RENATURATION DU SITE SUR LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE DU TOUVET

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire du Touvet, du 21 novembre 2016 au 21 décembre 2016 (fin de l'enquête 16 heures) inclus, pendant 31 jours consécutifs :

- à une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis d'aménager et de démolir relative au projet de démolition des anciens établissements hospitaliers et la renaturation du site sur la commune de Saint-Hilaire du Touvet.

Monsieur Georges GUERNET, ingénieur en génie atomique retraité, est désigné en tant que commissaire enquêteur titulaire, son suppléant est Monsieur Jean-Pierre BLACHIER, ingénieur DRIRE retraité.

Toutes observations pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit en mairie de Saint-Hilaire du Touvet, siège de l'enquête.

Les pièces du dossier d'enquête et les registres seront déposés en mairie de Saint-Hilaire du Touvet, pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Saint-Hilaire du Touvet, siège de l'enquête à :

M. le commissaire-enquêteur
Mairie de Saint-Hilaire du Touvet
105 Route des Trois Villages
38660 SAINT-HILAIRE DU TOUVET
ou bien par e-mail à l'adresse suivante : urba@sainthilairedutouvet.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations :

en mairie de Saint-Hilaire du Touvet :

- le lundi 21 novembre 2016 de 9h à 12h
- le lundi 28 novembre 2016 de 15h à 18h
- le lundi 5 décembre 2016 de 15h à 18h
- le vendredi 16 décembre 2016 de 9h à 12h
- le mercredi 21 décembre 2016 de 13h à 16h

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie au public sont

mairie de Saint-Hilaire du Touvet :

- le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- le mercredi de 9h à 16h
- le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Le responsable du projet, auprès duquel des informations peuvent être demandées est la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, Service Sécurité Risques - Cellule Risques Majeurs, joignable au numéro de téléphone suivant : 04 56 59 43 71.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Conformément au code de l'environnement, le dossier comprend une étude d'impact ainsi que l'avis rendu par l'Autorité Environnementale le 24 août 2016, également consultable sur le site Internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr – onglet publications - rubrique enquêtes et consultations publiques) et sur le site du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) (<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/>).

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées au Préfet de l'Isère, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Hilaire du Touvet, ainsi qu'en préfecture (DRC / bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de durée, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet de la préfecture.

Au terme de cette enquête, le Préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre :

- la décision de délivrance de permis d'aménager et de démolir préalable à la démolition des anciens établissements hospitaliers et renaturation du site sur la commune de Saint-Hilaire du Touvet.